

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 496

23 février 2015

SOMMAIRE

Berris Vane S.A.	23773	IVS Group S.A.	23769
Camassia Holding S.à.r.l.	23801	Kir S.A.	23768
CETP II Co-Invest S.à r.l.	23783	Klaver Time International S.à r.l.	23768
Cobalt Grafton S.à r.l.	23776	LU PC VII S.à r.l.	23808
CORDET Lending S.à r.l.	23807	Lycalopex (Luxembourg)	23808
Energy2 S.A.	23801	Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.	23783
Equidem S.à r.l.	23766	Oligarum	23768
Eric Baudner S.à r.l.	23765	Orthopädie Krisam	23764
Etablissement Heintz S.A.	23767	Otthon S.A.	23764
FCQM Finance, S.à r.l.	23767	Patron Caldew S.à r.l.	23763
Fenix S.A.	23767	Patron ES Investments S.à r.l.	23762
Flip Software S.à r.l.	23765	Permian Luxembourg S.à.r.l.	23763
Fosroc Luxembourg S.à r.l.	23765	Petroceltic S.à r.l.	23768
FW Hungary Licensing	23765	Poseidon Investment B S.à r.l.	23764
Gnome Holdco A - T S à r.l.	23787	Project Minerva Holding S.à r.l.	23762
Graco International Holdings	23770	Public Communications S.à r.l.	23762
H.R.T. Révision S.A.	23766	Riz Investments (Luxembourg) S.à r.l. ...	23762
InfraKan Holding S.à r.l.	23766	Rontal Holding S.à r.l.	23763
IRBIS Finance S.à r.l., SPF	23766	Roster Holdings S.à r.l.	23764

Project Minerva Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.787.

Les comptes annuels de la société Project Minerva Holding S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011580/10.

(150013111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Public Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 162.890.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011582/10.

(150013171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Riz Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 90.794.

EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse de l'associé unique Greencrest Limited est désormais la suivante:

14 Esperidon Street, 1087 Nicosia, Cyprus

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011612/13.

(150013071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Patron ES Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.635.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 31 décembre 2014

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet au 31 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant A, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant A, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- Cycas Hotel Partners B.V., gérant B, ayant son siège social 370 Sarphatistraat, B15, 1015 Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015011564/21.

(150013503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Rontal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.705.

Connaught Hill Investments S.à r.l. mit Firmensitz in der 6d route de Trèves, L -2633 Senningerberg hat zum 09.01.2015 Ihre 126 Anteile an der Gesellschaft Rontal Holding S.à r.l. an die Gesellschaft Freo Group S.à r.l. mit Firmensitz in der 6d route de Trèves, L -2633 Senningerberg verkauft.

Connaught Hill Investments S.à r.l.	0 AnteiLe
Freo Group S.à r.l.	126 AnteiLe
	<u>126 AnteiLe</u>

Référence de publication: 2015011615/14.

(150013078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Patron Caldew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.227.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 20 janvier 2015 que Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B160.456, a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Mansfield Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B190.234.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015011563/16.

(150012644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Permian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.413.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 janvier 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 13 janvier 2015:

Madame Stéphanie Jung-Schut, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 13 janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Rimlinger, né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Alex Braun, gérant A;
- Edward Rumsey, gérant A;
- Sébastien Rimlinger, gérant B;
- Franciscus W.J.J. Welman, gérant B;
- Erik van Os, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2015011565/24.

(150013496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Orthopädie Krisam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4106 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 154.823.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011555/10.

(150013252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Poseidon Investment B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.711.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011573/10.

(150013362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Roster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.034.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2015011616/14.

(150013138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Otthon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.310.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2013, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été prolongés pour une durée de six ans.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2014, les décisions suivantes ont été prises:

Monsieur Charles Altwies, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de G.T. Fiduciaires S.A., démissionnaire.

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à r.l., démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés et se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015011558/20.

(150013293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Flip Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.507.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011279/10.

(150012813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Eric Baudner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 79.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011260/10.

(150013555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Fosroc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 99.625.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Fosroc Group Holdings Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011281/12.

(150013448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

FW Hungary Licensing, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 127.226.

I. Par résolutions signées tenue en date du 9 décembre 2014, la personne morale de droit étranger a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Michael Oravec, avec adresse professionnelle au 53, Frontage Road 08827-9000 Hampton, New Jersey, Etats-Unis au mandat de représentant permanent, gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Rakesh Jindal, avec adresse au Shinfield Park, RG2 9FW Reading Berkshire, Royaume-Uni de son mandat de représentant permanent, gérant de classe A, avec effet immédiat;

II. En date du 9 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

3. Nomination de Michael Oravec, avec adresse professionnelle au 53, Frontage Road 08827-9000 Hampton, New Jersey, Etats-Unis au mandat d'administrateur de la personne morale de droit étranger, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 12 mai 2014;

4. Acceptation de la démission de Rakesh Jindal, avec adresse au Shinfield Park, RG2 9FW Reading Berkshire, Royaume-Uni de son mandat d'administrateur de la personne morale de droit étranger, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2015011298/22.

(150013082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Equidem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 4, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 148.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011259/9.

(150013450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 51.238.

La liste des signataires autorisés de la Société au 16 janvier 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011316/11.

(150012852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

InfraKan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.806.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015011357/13.

(150013006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

IRBIS Finance S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 184.407.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 12 janvier 2015

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique qu'il est convenu ce qui suit:

que la totalité des 12,500 parts sociales détenues par Maria Dmitrieva, née 14.11.1977 à Moscou, Russie, adresse professionnelle: 5, avenue Michurinskiy, étage 2 apt. 32, Moscou, Russie ont été cédées et sont désormais détenues par la société Melanthia Ltd, avec siège social au 103 Sham Peng Tong Plaza, Victoria Mahe, Seychelles, et enregistrée auprès du registre des sociétés à Victoria Mahe sous le sous le numéro 145898

Démission du Gérant suivant à compter du 8 décembre 2014:

Manacor (Luxembourg) S.A., 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

Election du nouveau Gérant:

Melanthia Ltd. Reg. Nr 145898, 103 Sham Peng Tong Plaza, Victoria Mahe, Seychelles, avec effet du 8 décembre 2014, durée indéterminée.

Transfert du siège social de la société, 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg avec effet au 12 janvier 2015.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011387/21.

(150013241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Etablissement Heintz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 63, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 88.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011262/10.

(150013554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

FCQM Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.603.830,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.023.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 9 décembre 2014

1. Melle Stéphanie MEYER a démissionné de son mandat de gérante.
2. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FCQM Finance, S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015011285/16.

(150012893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Fenix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 79.066.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «FENIX S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2015. Relation: EAC/2015/430.

- que la société «FENIX S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 79066,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 13 juin 2001, sous le numéro 436 et page 20904. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 04 juin 2008, lequel acte fut publié au Mémorial, le 1^{er} juillet 2008, sous le numéro 1616 et page 77535,

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 12 décembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011286/28.

(150012490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Petroceltic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 39.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011566/9.

(150012931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Oligarum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 123.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011553/9.

(150013484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Klaver Time International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R.C.S. Luxembourg B 104.262.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 janvier 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, après avoir ouï Monsieur le juge-commissaire Gilles PETRY en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions écrites, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de

la société à responsabilité limitée KLAVER TIME INTERNATIONAL S. À R.L, ayant eu son siège social à L-9265 DIEKIRCH, 6, rue du Palais, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 104262, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 25 juin 2014.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur, Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch, et a laissé les frais à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015011418/17.

(150013300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Kir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 188.127.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 14 janvier 2015

Première résolution:

L'actionnaire prend acte de la démission de:

- Mademoiselle Estelle Wanssy, administrateur B, née le 07 juillet 1979, résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, avec effet immédiat

Deuxième résolution:

L'actionnaire nomme comme administrateur B:

- Monsieur Yannick Monardo, né le 08 janvier 1984 à Saint Avoild (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour KIR S.A.

Référence de publication: 2015011417/19.

(150013126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

IVS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

L'an deux mille quinze, le douze janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme IVS Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 155294, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 26 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2215 du 19 octobre 2010.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 2012, publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C Numéro 221 du 30 janvier 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Tartaro, Chief Executif Officer, deumeurant professionnellement à via dell'Artigianato 25, I - 24068 Seriate (BG).

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Denis Brever, employé privé, deumeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que vingt-trois millions soixante-huit mille sept cent trente-neuf (23.068.739) actions sur un total de quarante et un millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-onze, (41.452.491) actions émises, sans valeur nominale, représentant cinquante-cinq pour cent virgule soixante-cinq (55,65 %) du capital social de trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros (EUR 386.892.-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant été convoqués conformément aux exigences légales. la présente assemblée générale extraordinaire ayant été dûment convoquée par lettres recommandées envoyées aux actionnaires en nom ainsi que par publication auprès des journeaux i) Tageblatt, Luxembourg, ii) Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 décembre 2014 et iii) Italia Oggi, Italie en date du 29 novembre 2014. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Modification de l'article 4.3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La Société peut effectuer toutes les transactions qui directement ou indirectement contribuent à son objet. La Société peut notamment lever des fonds, en particulier par le biais de prêts qu'elle qu'en soit la forme ou en émettant des valeurs mobilières ou des titres de créances, en ce compris les obligations ou warrants, ou en acceptant tout autre forme d'investissements ou en octroyant des droits de quelque nature que ce soit; et participer à la constitution, le développement et/ou le contrôle d'une entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra également agir dans le commerce (vente, achat mais aussi au moyen de contrats de leasing et de location), la gestion et la location de distributeurs automatiques, leurs pièces de rechange et accessoires.

En tout état de cause, la Société ne peut investir plus de vingt pourcents (20%) de ses actifs dans des parts de fonds alternatifs (hedge funds) italiens ou étrangers.

Traduction anglaise du texte qui précède:

to amend art. 4.3 of the by-laws related to the social object as follows:

The Company may carry out all transactions which directly or indirectly serve its purposes. The Company may in particular raise funds, especially through borrowing in any form or by issuing any debt or equity securities or instruments, including bonds, warrants or by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature; and participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also engage in the trade (sale, purchase, also through leasing contracts and renting), management and renting of automatic and semiautomatic vending machines, their spare parts and accessories. In any case the Company must not invest more than twenty percent (20%) of its assets in units of Italian or foreign hedge funds.

2. Divers

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale constatant que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, décide d'étendre l'objet social de la société et de modifier l'art. 4.3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4.3. La Société peut effectuer toutes les transactions qui directement ou indirectement contribuent à son objet. La Société peut notamment lever des fonds, en particulier par le biais de prêts qu'elle qu'en soit la forme ou en émettant des valeurs mobilières ou des titres de créances, en ce compris les obligations ou warrants, ou en acceptant tout autre forme d'investissements ou en octroyant des droits de quelque nature que ce soit; et participer à la constitution, le développement et/ou le contrôle d'une entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra également agir dans le commerce (vente, achat mais aussi au moyen de contrats de leasing et de location), la gestion et la location de distributeurs automatiques, leurs pièces de rechange et accessoires.

En tout état de cause, la Société ne peut investir plus de vingt pourcents (20%) de ses actifs dans des parts de fonds alternatifs (hedge funds) italiens ou étrangers.

Traduction anglaise du texte qui précède:

Art. 4.3. The Company may carry out all transactions which directly or indirectly serve its purposes. The Company may in particular raise funds, especially through borrowing in any form or by issuing any debt or equity securities or instruments, including bonds, warrants or by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature; and participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also engage in the trade (sale, purchase, also through leasing contracts and renting), management and renting of automatic and semiautomatic vending machines, their spare parts and accessories. In any case the Company must not invest more than twenty percent (20%) of its assets in units of Italian or foreign hedge funds.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des parties, l'article 4.3. modifié est rédigé en Français suivi d'une version anglaise et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. Tartaro, D. Brever et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1221. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010683/90.

(150012486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Graco International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.470.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Graco International Holdings, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of CHF 17,000, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 161.470 (the "Company").

There appeared,

Graco Global Holdings, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 161.463 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 17,000 (seventeen thousand) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Elimination of the nominal value of the shares of the Company;
 2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Swiss Francs to US Dollars;
 3. Issuance of new shares of the Company without increasing the share capital of the Company;
 4. Reintroduction of a USD nominal value for the shares of the Company;
 5. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
- and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken with the Sole Shareholder approving that the resolutions would be effective on January 1, 2015:

First resolution

It is resolved to eliminate temporarily the mention of the nominal value of the 17,000 (seventeen thousand) shares representing the current share capital of the Company set at CHF 17,000 (seventeen thousand Swiss Francs).

Second resolution

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Swiss Francs (CHF) to US Dollars (USD). For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of CHF 1 for USD 1.01765.

Consequently, the share capital of the Company amounts to USD 17,300 (seventeen thousand three hundred US Dollars) consisting of 17,000 (seventeen thousand) shares, without mention of nominal value.

As a consequence and as of the date of the conversion, it is noted that the functional currency and accounts of the Company will be in USD.

Third resolution

It is resolved to issue to the Sole Shareholder 300 (three hundred) new shares in the Company without increasing the share capital of the Company.

Consequently, 17,300 (seventeen thousand three hundred) shares without mention of nominal value will represent the entire share capital of the Company and will all be held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

It is resolved to reintroduce the mention of the nominal value of the shares of the Company, which is set at USD 1 per share, without any amendment to the share capital of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 17,300 (seventeen thousand three hundred US Dollars), divided into 17,300 (seventeen thousand three hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar), each fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the change of currency, have been estimated at about EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Graco International Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 17.000 CHF et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.470 (la «Société»).

A comparu,

Graco Global Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.463 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 17.000 (dix-sept mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Conversion du capital social de la Société du franc suisse en dollars américains;
3. Emission de nouvelles parts sociales de la Société sans augmentation du capital social;
4. Réintroduction de la mention de la valeur nominale en dollars américains des parts sociales de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter ces opérations; et
6. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises, l'Associé Unique décidant que celles-ci ne seront effectives qu'au 1^{er} janvier 2015:

Première résolution

Il est décidé de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale des 17.000 (dix-sept mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social actuel de la Société établi à 17.000 CHF (dix-sept mille francs suisse).

Deuxième résolution

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société du franc suisse (CHF) en dollars américains (USD). Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1 CHF pour 1,01765 USD.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève 17.300 USD (dix-sept mille trois cents dollars américains) consistant en 17.000 (dix-sept mille) parts sociales sans mention de valeur nominale.

En conséquence de la conversion et à compter de la date de celle-ci, il est noté que la devise fonctionnelle et les comptes de la Société seront en USD.

Troisième résolution

Il est décidé d'émettre 300 (trois cents) nouvelles parts sociales de la Société à l'Associé Unique de la Société sans augmentation du capital social.

En conséquence, l'intégralité du capital social de la Société sera représentée par 17.300 (dix-sept mille trois cents) parts sociales sans mention de la valeur nominale, détenues par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Il est décidé de réintroduire la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société et de la fixer à 1 USD par part sociale, sans qu'aucun amendement ne soit fait au capital social de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 17.300 USD (dix-sept mille trois cents dollars américains), divisé en 17.300 (dix-sept mille trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du changement de devise, s'élève à environ 1.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2015. Relation GAC/2015/122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015010627/145.

(150012547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Berris Vane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.343.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of the month of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“Luxglobal Management S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée with its registered office at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B159893,

here represented by two of its managers Mr F.H.R. SONNENSCHNEIN and Mr. H.H.J. KEMMERLING, both with professional address in Luxembourg,

acting as sole shareholder (“Sole Shareholder”) holding all the one thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the company “BERRIS VANE S.A.”, having its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B31343, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Alphonse LENTZ, then notary residing in Remich, dated 11 August 1989 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg number 4 of 5 January 1990, and the articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Camille MINES, notary residing in Capellen, on 22 June 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg number 1821 of 6 September 2010,

has requested the undersigned notary to document the following of its statements and resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to exchange the one thousand (1,000) existing shares, with a nominal value of nine hundred eighty-five Euro (EUR 985.-) each, against nine hundred eighty-five (985) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and confirms that the share capital amounting to nine hundred eighty-five thousand Euro (EUR 985,000.-) shall henceforth be represented by nine hundred eighty-five (985) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000,-) each, entirely subscribed to by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholders declares that pursuant to the Merger Project defined herewith this resolution is prior condition to the realization of the merger aiming simplification of the calculation of the exchange ratio and the same nominal value of the shares of the merging companies, and thus acknowledges the accomplishment of the said prior condition.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the publication of the merger project (“Merger Project”) dated 25 November 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3603 of 28 November 2014 pursuant to stipulations of article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, establishing the absorption of the company BERRIS VANE S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 31343 (herewith the “Company” or the “Absorbed Company”), by the company FARTA V S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64502 (herewith “FARTA V” or the “Absorbing Company”), the merger being operated by universal transfer, pursuant to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company without any exception.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges execution of the obligations resulting from article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and more generally the accomplishment of all the formalities related to merger between merging companies to which Luxembourg law on commercial companies refers.

The Sole Shareholder acknowledges moreover that the sole shareholders of the merging companies have expressly renounced to (i) the examination of the exchange ratio and written report on the grounds and aims of merger of an independent expert according to article 266 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and (ii) the reports of the management bodies of the merging companies explaining the draft merger terms and setting out the legal and economic grounds for them, in particular for the share exchange ratio pursuant to article 265 (3) of the law on commercial companies, all this taking into consideration that due to the corporate form of the Absorbing Company stipulations of article 26-1 paragraphs (2) to (4) are not applicable.

A copy of said letters of renunciation and of relevant certification after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Project adopted on 25 November 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3603 of 28 November 2014 and resolves to realize the merger by absorption of the Company by FARTA V, under conditions as set out in the said Merger Project.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full and entire discharge to the members of Board of Directors and to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates till the date of the realization of the merger.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that all the records and documents of the Company will be kept during the legal period at the registered office of the Absorbing Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder thus acknowledges the realization between merging companies of the merger by means of universal transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company and dissolution without liquidation of the Company which thus has ceased to exist.

Declaration

The undersigned notary has verified and certifies in accordance with the article 271 (2) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, the existence and legality of all the formalities to which the Absorbed Company and the Merger Project are subject.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Binding version

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

«Luxglobal Management S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159893,

ici représentée par deux de ses gérants Monsieur F.H.R. SONNENSCHNEIN et Monsieur H.H.J. KEMMERLING, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») détenant l'intégralité des mille (1.000) actions représentatives du capital social souscrit de la société anonyme «BERRIS VANE S.A.», ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B31343, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 11 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg numéro 4 du 5 janvier 1990, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, le 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg numéro 1821 du 6 septembre 2010,

a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations et résolutions comme suit:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'échanger les mille (1.000) actions existantes, d'une valeur nominale de neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 985,-) chacune, contre neuf cent quatre-vingt-cinq (985) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et confirme le capital social s'élevant à neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-cinq (985) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrites par l'Actionnaire Unique.

L'Actionnaire Unique déclare que, conformément au Projet de Fusion tel que défini ci-après, la présente résolution est une condition préalable à la réalisation de la fusion ayant pour but la simplification du calcul du rapport d'échange et l'obtention de la valeur nominale identique des actions/parts des sociétés participant à la fusion, et donc confirme la réalisation de cette condition préalable.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique constate la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3603 du 28 novembre 2014, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, du projet de fusion («Projet de Fusion») daté du 25 novembre 2014 prévoyant l'absorption de la société BERRIS VANE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31343 (ci-après la «Société» ou la «Société Absorbée»), par la société FARTA V S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64502 (ci-après «FARTA V» ou la «Société Absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'Associé Unique constate l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et plus généralement de l'accomplissement de toutes les formalités auxquelles il est fait référence dans la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales au sujet de la fusion entre les sociétés fusionnantes.

L'Associé Unique constate par ailleurs que les associés uniques de chacune des sociétés participant à la fusion ont renoncé au (i) rapport d'experts dans le but de s'exprimer sur le bien-fondé et la pertinence de l'opération de fusion, conformément à l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et au (ii) rapport des organes de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts/actions, conformément à l'article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, tout ceci compte tenu de la forme sociétaire de la Société Absorbante ayant pour effet que les dispositions de l'article 26-1 paragraphes (2) à (4) restent sans objet.

Une copie des lettres de renonciation et de l'attestation à cet effet, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le Projet de Fusion daté du 25 novembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3603 du 28 novembre 2014 et décide de réaliser la fusion par absorption de la Société par FARTA V, aux conditions prévues dans le Projet de Fusion.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la date de la réalisation de la fusion pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide que les documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique constate que la fusion est ainsi réalisée entre parties, que l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société a été transférée à la Société Absorbante et que la Société par effet de la dissolution sans liquidation a définitivement cessé d'exister.

Déclaration

Le notaire soussigné a vérifié et atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du Projet de Fusion.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.H.R. SONNENSCHNEIN, H.H.J. KEMMERLING, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015010443/172.

(150012131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Cobalt Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 193.767.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

PWREF II HOLDING S.à r.l., a Société à responsabilité limitée established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under register number B 173 657, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros).

The founder is here represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Cobalt Grafton S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without their having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances in case the Company has a sole manager by the sole signature of the sole manager, or in case of plurality of managers by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers shall meet as often as required in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. Exceptionally, the first financial year commences on the date of incorporation of the Company and terminates on the thirty-first of December 2015.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Applicable law

Art. 26. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by PWREF II HOLDING S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.- (one thousand four hundred Euros).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Samuel Kreber, born on 10 March 1973 in Metz, France, with professional address at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg;

- Mr. Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

2) The Company shall have its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huit janvier

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

PWREF II HOLDING S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 657, ayant son siège social à 22, Grand Rue, 3^e étage, L-1660 Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros).

Fondateur ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Cobalt Grafton S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit par la signature du gérant unique, soit en cas de pluralité de gérants par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant qui n'est pas résidant au Royaume-Uni pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année sociale débute au jour de la constitution de la Société et termine le 31 décembre 2015.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Loi applicable

Art. 26. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par PWREF II HOLDING S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1,400.- (mille quatre cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Samuel Kreber, né le 10 mars 1973 à Metz, France avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et de l'engager valablement par leur signature unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 janvier 2015. 2LAC/2015/1218. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010468/328.

(150012545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 133.516.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A de la Société, doit se lire désormais comme suit:

- 1000, Mylan Boulevard, Canonsburg, PA 15317, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015011499/16.

(150013504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

CETP II Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.450.628,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.888.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company having the status of a securitisation company (société à responsabilité limitée de titrisation) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name CETP II Co-Invest S.à r.l. (the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 888, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated March 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 9, 2011, number 1249 and as amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated December 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 13, 2014 number 1212.

The meeting was presided by Ms Christelle Frank, private employee, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman"),

The Chairman appointed as secretary Ms Fatima Lahmer, private employee, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Secretary"),

The meeting elected as scrutineer Ms Marine Leonardis, private employee, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Scrutineer").

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed by the holder(s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital of the Company were present or validly represented at the present shareholders' meeting of the Company, confirmed having had full knowledge of the agenda ahead of the meeting and waived their rights to any applicable convening formalities thereof so that the meeting could validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of eight hundred seventy eight thousand eight hundred and ninety nine Euro (EUR 878,899.-) to raise it from its present amount of nineteen million five hundred and seventy one thousand seven hundred and twenty nine Euro (EUR 19,571,729.-) to the amount of twenty million four hundred and fifty thousand six hundred and twenty eight Euro (EUR 20,450,628.-) by creation and issuance of eight hundred seventy eight thousand eight hundred and ninety nine (878,899.-) new class B2 shares (the B2 Shares), and vested with the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one Euro each (EUR 1.-);

2. Acknowledgement and approval of the subscription by Carlyle VWD Partners, L.P. and CETP II Co-Investment, L.P. of the class B2 shares newly issued by the Company by contributions in kind;

3. Restatement of the article 6 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is fixed at twenty million four hundred and fifty thousand six hundred and twenty eight Euro (EUR 20,450,628.-) represented by four million one hundred seventy-four thousand six hundred ninety-six (4,174,696) Class A shares, nine million eighty eight thousand two hundred and seventy nine (9,088,279) class B shares, eight hundred and seventy eight thousand eight hundred and ninety nine (878.899) class B2 shares, six million three hundred eight thousand seven hundred fifty-four (6,308,754) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”;

4. Authorization to any manager of the Company to act individually, to amend and sign, in the name and on behalf of the Company any document in relation to the points raised at the agenda.

Then the extraordinary general meeting after deliberation unanimously took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to increase the Company’s share capital by an amount of eight hundred seventy eight thousand eight hundred and ninety nine Euro (EUR 878,899.-) to raise it from its present amount of nineteen million five hundred and seventy one thousand seven hundred and twenty nine Euro (EUR 19,571,729.-) to the amount of twenty million four hundred and fifty thousand six hundred and twenty eight Euro (EUR 20,450,628.-) by creation and issuance of eight hundred seventy eight thousand eight hundred and ninety nine (878,899.-) new class B2 shares, and vested with the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one Euro each (EUR 1.-).

Subscription - Payment

CETP II Co-Investment, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Register of the Cayman Islands under number WK 19883, represented by Marine LEONARDIS, prenamed, by virtue of a power of attorney, declared to subscribe for eight thousand two hundred and forty eight (8,248) new class B2 shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up their nominal value in the amount of eight thousand two hundred and forty eight Euros (8,248) by a contribution in kind consisting of a claim held by CETP II Co-Investment, L.P. over the Company.

Carlyle VWD Partners, L.P., a limited partnership organized under the laws of England and Wales, with its registered office at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Suite 220 South, Washington DC 2004, United States of America, registered with the Register of Companies of England and Wales under number LP 15308, represented by Marine LEONARDIS, prenamed, by virtue of a power of attorney, declares to subscribe for eight hundred seventy thousand six hundred and fifty one (870,651) new class B2 shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up their nominal value in the amount of eight hundred seventy thousand six hundred and fifty one Euros (EUR 870,651) by a contribution in kind consisting of a claim held by Carlyle VWD Partners, L.P. over the Company.

Evidence of the existence and value of such contributions in kind is given to the notary by the following documents remitted to the notary:

- a copy of an interim balance sheet of the Company as at December 22, 2014;
- a copy of the assertion of a representative of each of the contributing companies of the existence of the contributed claim.
- a copy of the report of the Company’s board that the contribution in kind is of the said value and is an unquestionable, liquid and due claim on the company (créance, certaine, liquide et immédiatement exigible).

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to acknowledge and approve, where necessary, the above subscriptions and payments.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to amend the article 6, first paragraph of the Company’s articles of association following the above capital increase, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is fixed at twenty million four hundred and fifty thousand six hundred and twenty eight Euro (EUR 20,450,628.-) represented by four million one hundred seventy-four thousand six hundred ninety-six (4,174,696) Class A shares, nine million eighty eight thousand two hundred and seventy nine (9,088,279) class B shares, eight hundred and seventy eight thousand eight hundred and ninety nine (878.899) class B2 shares, six million three hundred eight thousand seven hundred fifty-four (6,308,754) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the board of the meeting and proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Luxembourg.

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de titrisation existant à Luxembourg sous le nom de CETP II Co-Invest S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 888, constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1249 du 9 juin 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mai 2014 numéro 1212.

L'assemblée fut présidée par Mme Christelle Frank, employée privée, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»),

Le Président désigna comme secrétaire Mme Fatima Lahmer, employée privée, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Secrétaire»),

L'assemblée a élu en tant que scrutateur Mme Marine Leonardis, employée privée, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le bureau de l'assemblée a dressé la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les détenteurs des procurations représentant les associés, restera annexée au présent acte avec lesdites procurations afin d'être enregistrées avec l'acte.

Le Président a déclaré que:

I. Les associés représentant la totalité du capital social de la Société étaient présents ou représentés à l'assemblée des associés, confirmèrent qu'ils avaient pleinement connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée des associés de la Société avant sa tenue et renoncèrent à tous droits aux formalités de convocation applicables, de sorte que l'assemblée pouvait valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée fut le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 878,899) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf millions cinq cent soixante et onze mille sept cent vingt-neuf Euros (EUR 19,571,729) au montant de vingt millions quatre cent cinquante mille six cent vingt-huit Euros (EUR 20,450,628) par création et émission de huit cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (878,899) nouvelles parts sociales de catégorie B2 ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune;

2. Prise d'acte et approbation de la souscription par Carlyle VWD Partners, L.P. et CETP II Co-Investment, L.P. des parts sociales de catégorie B2 nouvellement émises par la Société par apports en nature;

3. Refonte de l'article 6 des statuts de la Société qui aura en conséquence la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social de la Société est fixé à vingt millions quatre cent cinquante mille six cent vingt-huit Euros (EUR 20,450,628) représenté par quatre millions cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-seize (4.174.696) parts sociales de catégorie A, neuf millions quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-dix-neuf (9.088.279) parts sociales de catégorie B, huit cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (878,899) parts sociales de catégorie B2 et six millions trois cent huit mille sept cent cinquante-quatre (6.308.754) parts sociales de catégorie C, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).»

4. Autorisation donnée à tout gérant de la Société avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer au nom et pour le compte de la Société tout document en relation avec les points fixes à l'ordre du jour.

5. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a résolu d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 878.899) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf millions cinq cent soixante et onze mille sept cent vingt-neuf Euros (EUR 19.571.729) au montant de vingt millions quatre cent cinquante mille six cent vingt-huit Euros (EUR 20.450.628) par création et émission

de huit cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (878.899) nouvelles parts sociales de catégorie B2 ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

Souscription et libération

CETP II Co-Investment, L.P., un limited partnership incorporé et existant sous les lois des îles Cayman ayant son siège social à Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, îles Cayman, et enregistré au registre des îles Cayman sous le numéro WK 19883, représenté par Marine LEONARDIS, prénommée, en vertu d'une procuration, a déclaré souscrire à huit mille deux cent quarante-huit (8.248) parts sociales de catégorie B2 et les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale d'un montant de huit mille deux cent quarante-huit Euro (EUR 8.248.-), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de huit mille deux cent quarante-huit Euro (EUR 8.248.-) de CETP II Co-Investment L.P. à l'encontre de la Société;

Carlyle VWD Partners, L.P., un limited partnership incorporé et existant sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège à 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Suite 220 South, Washington DC 2004, United States of America, et enregistré au Registre de Commerce de l'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro LP 15308, représenté par Marine LEONARDIS, prénommée, en vertu d'une procuration, a déclaré souscrire à huit cent soixante-dix mille six cent cinquante et une (870,651) nouvelles parts sociales de catégorie B2 et les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale d'un montant de huit cent soixante-dix mille six cent cinquante et un Euros (EUR 870,651) par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de huit cent soixante-dix mille six cent cinquante et un Euros de Carlyle VWD Partners L.P. à l'encontre la Société;

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature est donnée au notaire par les documents suivants remis au notaire:

- Une copie du bilan intérimaire de la Société au 22 décembre 2014,..
- Une copie de l'affirmation par un représentant des sociétés apporteurs de l'existence et de la réalité de la créance,..
- Une copie du rapport du conseil d'administration de la Société que l'apport en nature est de ladite valeur et est une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société prend acte et approuve, autant que de besoin, les souscriptions et libérations ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a résolu de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus, lequel devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt millions quatre cent cinquante mille six cent vingt-huit Euros (EUR 20,450,628) représenté par quatre millions cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-seize (4.174.696) parts sociales de catégorie A, neuf millions quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-dix-neuf (9.088.279) parts sociales de catégorie B, huit cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (878,899) nouvelles parts sociales de catégorie B2 et six millions trois cent huit mille sept cent cinquante-quatre (6.308.754) parts sociales de catégorie C, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au bureau et au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frank, Lahmer, Leonardis, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: DAC/2015/63. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 janvier 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015010494/207.

(150011819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Gnome Holdco A - T S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.733.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Healthcare GA Operating Partnership - T LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 399 Park avenue 18th floor, 10022 New York, USA,

here represented by Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present Articles:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Gnome Holdco A - T S à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment to the articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred twenty thousand British Pounds (GBP 120,000), represented by:

- twelve thousand (12,000) shares of class A (the “Class A Shares”),
 - twelve thousand (12,000) shares of class B (the “Class B Shares”),
 - twelve thousand (12,000) shares of class C (the “Class C Shares”),
 - twelve thousand (12,000) shares of class D (the “Class D Shares”),
 - twelve thousand (12,000) shares of class E (the “Class E Shares”),
 - twelve thousand (12,000) shares of class F (the “Class F Shares”),
 - twelve thousand (12,000) shares of class G (the “Class G Shares”),
 - twelve thousand (12,000) shares of class H (the “Class H Shares”),
 - twelve thousand (12,000) shares of class I (the “Class I Shares”),
 - twelve thousand (12,000) shares of class J (the “Class J Shares”),
- with a nominal value of one British Pound (GBP1.-) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into shares of another class of shares.

5.3 The Company may redeem its own shares.

5.4 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (or subclass).

5.5 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. Class J Shares to Class A Shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.7 The Company’s share capital may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.8 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.9 For the purpose of this article 5:

“Available Amount” means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of the articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$ whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

“Cancellation Value Per Share” means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality.

11.1 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association.

12.1 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term sole manager is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of managers used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the board of managers as class A manager (the "Class A Managers") or class B manager (the "Class B Managers").

14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

18.1 The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or of any manager.

18.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

18.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

E. Audit and supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**Art. 20. Financial year.**

20.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 In any year in which the company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class I Shares).

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. - Governing law

Art. 24. Governing law.

24.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

I. U.S. Tax Matters

Art. 25. U.S. Tax Matters.

25.1 The Company shall operate in a manner that does not adversely affect the ability of NorthStar Realty Finance Corp. ("NRFC") and its affiliates (NRFC and each such affiliate, an "NRFC Entity") to qualify as real estate investment trusts ("REITs") under the United States federal income tax laws. As such, in order to preserve each NRFC Entity's qualification as a REIT under the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended (the "Code"), the Company and each of its subsidiaries shall (a) operate in a manner so as to satisfy the gross income and asset tests applicable to REITs under Code Sections 856(c)(2)- (4) as though each of the Company and its subsidiaries were REITs; (b) notify NRFC in advance of the Company or any subsidiary entering into any hedging transaction; (c) instruct each subsidiary and asset manager, as applicable, to provide any information required by NRFC for the purposes of verifying that income constitutes qualifying "rents from real property" as defined in Code Section 856(d) and United States Treasury Regulations section 1.856-4, including, without limitation, (i) the annual completion of property questionnaires, and any necessary updates, cataloging the services provided to tenants and the manner of delivery of any such services at each property held by a subsidiary and (ii) any other information necessary for the relevant NRFC Entity to comply with the requirements necessary to qualify as a REIT; (d) to the extent necessary to ensure that rents paid at a property qualify as "rents from real property" as defined in Code Section 856(d), the Company or any subsidiary shall discontinue or restructure the provision of any services provided to tenants at such property that Healthcare GA Operating Partnership - T LP or NRFC determines may jeopardize the qualification of any NRFC Entity as a REIT; (e) not take any action or make any election that would cause any property not to be constitute a qualifying asset producing qualifying income for REIT purposes; and (f) not engage in any transactions that could reasonably be characterized as a "prohibited transaction" subject to tax under Code Section 857(b)(6) without Healthcare GA Operating Partnership - T LP or NRFC's consent.

25.2 The Company and all of its subsidiaries will elect, for United States tax purposes under United States Treasury Regulations section 301.7701-3, to be classified as either partnerships or disregarded entities; provided, however, that NRFC may also, at its discretion, make a change to such entity classification election with respect to any subsidiary in order to elect to treat such subsidiary as a corporation for United States tax purposes for the purposes of electing to treat such subsidiary as a taxable REIT subsidiary of NRFC under Code section 856(l). NRFC and Healthcare GA Operating Partnership - T LP are hereby authorized to make the United States entity classification elections referred to above on IRS Form 8832 with respect to the Company and each subsidiary, and both of NRFC and Healthcare GA Operating Partnership - T LP are authorized to sign such form on behalf of such entities and obtain United States taxpayer identification numbers for such entities in order to facilitate such elections. If, notwithstanding the authorization provided

above, NRFC and Healthcare GA Operating Partnership - T LP reasonably determine that other signatures are required to make such elections, the Company will obtain such signatures on IRS Form 8832. In order to facilitate the making of entity classification election with respect to any entities that will be newly formed in the future, the Company shall provide notice to Healthcare GA Operating Partnership - T LP within 30 days after the formation of any future entities.

Subscription and payment

All the twelve thousand (12,000) Class A Shares, twelve thousand (12,000) Class B shares, twelve thousand (12,000) Class C Shares, twelve thousand (12,000) Class D Shares, one twelve thousand (12,000) Class E Shares, twelve thousand (12,000) Class F Shares, twelve thousand (12,000) Class G Shares, twelve thousand (12,000) Class H Shares, twelve thousand (12,000) Class I Shares and twelve thousand (12,000) Class J Shares have been subscribed by Healthcare GA Operating Partnership - T LP, aforementioned, for the price of one hundred twenty thousand British Pounds (GBP 120,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred twenty thousand British Pounds (GBP 120,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred twenty thousand British Pounds (GBP 120,000) is entirely allocated to the share capital.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.-

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Steven Kauff, born in New York, United States of America on 27 April 1962, professionally residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
 - (ii) Jonathan Farkas, born in New York, United States of America on 5 June 1980, professionally residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and
 - (iii) David Fallick, born in New York, United States of America, on 16 August 1963, professionally residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Healthcare GA Operating Partnership - T LP, une société constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats Unis, ayant son siège social à 399 Park avenue 18th floor, 10022 New York, USA,

ici représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Gnome Holdco A - T S à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille Livres Sterling (GBP 120.000), représenté par:

- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
 - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
 - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
 - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
 - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
 - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
 - douze mille (12.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),
- ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une catégorie spécifique ne sont pas convertibles en parts sociales d'une autre catégorie.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.4 Le capital social peut être réduit par annulation de parts sociales y compris par annulation d'une ou plusieurs catégories entières par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie (ou sous-catégorie).

5.5 En cas de rachats et d'annulations de catégories de parts sociales ces rachats et annulations se feront dans l'ordre inverse de l'alphabet (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J).

5.6 En cas de réduction de capital par rachat et annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales (c.à.d des Parts Sociales de Catégorie J aux Parts Sociales de Catégorie A), les détenteurs des catégories de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chacune des catégories concernées et annulées qu'ils détiennent.

5.7 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.8 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales d'une catégorie spécifique, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.9 Pour les besoins de cet article 5:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) auquel les associés de la catégorie de parts sociales concernée auraient eu le droit comme distribution de dividendes suivant les dispositions des statuts, augmenté par (i) toutes réserves disponibles et (ii) suivant le cas par le montant de la prime d'émission et la réduction de réserve légale relative à la catégorie de parts sociales devant être annulée mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) indisponible(s) en vertu des exigences de la loi ou des statuts, à chaque fois tel que figurant dans les comptes intermédiaires spécifiques et (iii) tous dividendes accumulés et non-payés dans la mesure où ceux-ci non pas déjà réduit la NP (sans double comptage, pour dissiper tout doute) de manière à ce que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$ où:

AA = le Montant Disponible;

NP = les profits nets (y compris les profits reportés et la prime d'émission);

P = toutes réserves disponibles distribuables;

CR = le montant de la réduction de prime d'émission et de la réduction de réserve légale relative à la catégorie de parts sociales devant être annulée.

L = les pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) indisponible(s) en vertu des exigences de la loi ou des statuts;

LD = tous dividendes accumulés et non-payés dans la mesure où ceux-ci non pas déjà réduit la NP.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie le montant calculé en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de parts sociales en émission dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

«Montant Total de l'Annulation» signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base de comptes intermédiaires spécifiques de la Société à une date pas plus récente que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de parts sociales concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories de parts sociales sera le Montant Disponible de la catégorie de parts sociales concernée au moment de l'annulation de cette catégorie à moins qu'il en soit décidé autrement par le conseil de gérance étant cependant précisé que le Montant Total de l'Annulation ne devra jamais être supérieur à ce Montant Disponible. Le conseil de gérance pourra décider d'inclure ou d'exclure, en partie ou en totalité, la prime d'émission librement distribuable dans sa détermination du Montant Total de l'Annulation.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité.

11.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du conseil de gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.

18.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

18.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social.

20.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Lors de chaque année dans laquelle la Société décide de procéder à une distribution de dividendes, tirée des profits nets et des réserves disponibles dérivant bénéfices non-distribués, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- en premier lieu, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J recevront le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la dernière catégorie de parts sociales entière (dans l'ordre alphabétique inverse, c.à.d initialement les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suivant un rachat, ou autrement, au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à la précédente dernière catégorie de parts sociales (dans l'ordre alphabétique inverse, c.à.d initialement les Parts Sociales de Catégorie I)

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable.

24.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

I. Question en matière de fiscalité américaine

Art. 25. Question en matière de fiscalité américaine.

25.1 La Société doit fonctionner d'une manière qui n'affecte pas la capacité de NorthStar Realty Finance Corp. ("NRFC") et ses filiales (NRFC et chaque filiale, une «Entité NRFC») à être qualifié de fiduciaire de placement immobilier («FPI») en vertu des lois fédérales sur l'impôt sur le revenu des États-Unis. Dans ce but, afin de préserver la qualification de chaque Entité NRFC de FPI en vertu du «Internal Revenue Code» des États-Unis de 1986, tel que modifié (le «Code»), la Société et chacune de ses filiales doivent

(a) fonctionner de manière à satisfaire les critères de revenu et d'actifs bruts applicables aux FPI en vertu de l'article 856 (c) (2) - (4) du Code comme si tant la Société et ses filiales étaient des FPI; (b) aviser NRFC à l'avance si la Société ou une filiale devaient conclure toute transaction de couverture; (c) charger chaque filiale et gestionnaire d'actifs, le cas échéant, de fournir toute information requise par NRFC à fin de vérifier que le revenu correspond à des «loyers des biens immobiliers» tels que définis dans l'article 856 (d) du Code et les articles 1,856 à 4 du règlement du Trésor des États-Unis, y compris, sans s'y limiter, (i) la réalisation annuelle de questionnaires de propriété, et les mises à jour nécessaires, cataloguer les services fournis aux locataires et la manière utilisée pour la remise desdits services à chaque biens détenus par une filiale et (ii) toute autre information nécessaire pour l'entité NRFC concernée de se conformer aux exigences nécessaires pour être qualifié de FPI; (d) dans la mesure nécessaire pour s'assurer que les loyers payés soit considérés comme "loyers des biens immobiliers" tel que définis à l'article 856 (d) du Code, la Société ou une filiale doivent interrompre ou restructurer la prestation de tous les services fournis aux locataires de propriétés que Healthcare GA Operating Partnership - T LP ou NRFC détermineraient comme compromettant la qualification d'une Entité NRFC en tant que FPI; (e) de ne prendre aucune action ou de ne faire aucun choix qui aurait pour conséquence qu'un bien ne puisse constituer un actif susceptible de produire un revenu admissible en tant que FPI; et (f) de ne pas s'engager dans toute transaction qui pourraient raisonnablement être considérées comme une "transaction interdite" assujettie à l'impôt en vertu de l'article 857 (b) (6) du Code sans le consentement de Healthcare GA Operating Partnership - T LP ou de NRFC.

25.2 La Société et l'ensemble de ses filiales choisiront, à des fins fiscales et selon la loi américaine en vertu du règlement du Trésor des États-Unis dans ses articles 301,7701 à 3, être classés comme des partenariats ou des entités ignorées; à condition, toutefois, que NRFC puisse également, à sa discrétion, apporter une modification à ce choix de classification de l'entité par rapport à une filiale afin de choisir de traiter ladite filiale comme une société aux fins de l'impôt fédéral américain et de traiter cette filiale comme une filiale de FPI de NRFC imposable en vertu de l'article 856 (l) du Code. NRFC et Healthcare GA Operating Partnership - T LP sont autorisés à faire une classification des entités américaines respectivement au choix visé ci-dessus sur le formulaire IRS 8832 et ce, à l'égard de la Société et de chaque filiale, et tant

NRFC que Healthcare GA Operating Partnership - T LP sont autorisés à signer ledit formulaire au nom de ces entités et obtenir des États-Unis les numéros d'identification des contribuables pour ces entités afin de faciliter ce choix. Si, malgré l'autorisation prévue ci-dessus, NRFC et Healthcare GA Operating Partnership - T LP raisonnablement déterminent que d'autres signatures sont nécessaires pour rendre effectif un tel choix, la Société obtiendra les signatures sur le formulaire IRS 8832. Afin de faciliter la classification du choix des entités à l'égard de celles qui seront nouvellement formées à l'avenir, la Société devra fournir un avis à Healthcare GA Operating Partnership - T LP dans les 30 jours suivant la formation de toute entité future.

Souscription et libération

Les douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie A, les douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie B, les douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie C, les douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie D, les douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie E, les douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie F, les douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie G, les douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie H, les douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie I et les douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie J émises ont été souscrites par Healthcare GA Operating Partnership - T LP, susmentionné, pour un prix de cent vingt mille Livres Sterling (GBP 120.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt mille Livres Sterling (GBP 120.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cent vingt mille Livres Sterling (GBP 120.000) est entièrement affecté au capital social.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des associés sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.700.-

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

(i) Steven Kauff, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 27 avril 1962, résidant professionnellement au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg,;

(ii) Jonathan Farkas, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 5 juin 1980, résidant professionnellement au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; et

(iii) David Fallick, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 16 août 1963, résidant professionnellement au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64319. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009762/768.

(150011521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Energy2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011252/9.

(150013407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Camassia Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 193.756.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Headstart S.à r.l., having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Annick Braquet, having her professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Camassia Holding S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
- Headstart S.à r.l., prenamed,	12,500	EUR 12,500
Total: 12.500 shares	12,500	EUR 12,500

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Christophe Gaul, director, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the individual signature of any manager.

2. The address of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Headstart S.à r.l., ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Camassia Holding S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500.00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
- Headstart S.à r.l., prénommée,	12.500	EUR 12.500
Total: 12.500 parts sociales	12.500	EUR 12.500

Le montant de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature individuelle de chaque gérant.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64007. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010462/311.

(150012191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

CORDET Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.349.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

CORDET Holding (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 188 539 and having a share capital of EUR 12,500,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal dated 22 December 2014, which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "CORDET Lending S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register B 189 349, incorporated on July 30, 2014 (the "Company").

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I.- The Sole Shareholder holds all the ten hundred thousand (100,000) A shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II.- The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Change of the Company's financial year and consequential amendment of (i) article 17 of the Company's articles of association and (ii) the transitional provisions of the Company's deed of incorporation.

2. Miscellaneous.

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the financial year of the Company and to amend (i) article 17 of the Company's articles of association and (ii) the transitional provisions of the Company's deed of incorporation in consequence to be read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of the same year".

"Transitional provisions

The first financial year begins as from the date of incorporation and ends on 31 December 2015. The first Annual General Meeting will be held in 2016".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît

CORDET Holding (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188 539 et ayant un capital social de EUR 12.500

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé en date du 22 décembre 2014, ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie présente à l'assemblée générale extraordinaire est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "CORDET Lending S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 189 349, constituée le 30 juillet 2014 (la "Société").

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient les 100,000 (cent mille) parts sociales A émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Les décisions à prendre par l'Associé Unique sont les suivantes:

1. Changement de l'année sociale de la Société et modification conséquente (i) de l'article 17 des statuts de la société et (ii) des dispositions transitoires de l'acte d'incorporation de la Société.

2. Divers

La résolution suivante a été prise par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique:

L'associé unique a décidé de changer l'année sociale de la Société et de modifier l'article 17 des statuts de la Société et les dispositions transitoires de l'acte d'incorporation de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année".

"Dispositions transitoires:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se clôt le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2014. Relation: RED/2014/2677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015010524/85.

(150012312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Lycalopex (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 166.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011471/9.

(150013351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

LU PC VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 144.950.

En date du 16 janvier 2015, le siège social de la société LU PC VII Sàrl a été transféré du 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 37 rue Glesener, L1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015011469/11.

(150012767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.
